



PV REUNION DE LA COMMISSION PLOMBEE FFPS CHATEAUDUN (28) – LE 25 JANVIER 2013

Membres présents : Daniel DEPALLE, René CATHELIN, Jacky CAHAGNE.

Membres excusés (réunion commission financière) : Jean Luc QUERNEC, Jacques GOUPIL.

1) Organigramme des championnats :

N'ayant pas de nouvelles du CR Nord Pas de Calais, un mail a été envoyé à *Alain Martinot* qui, dans sa réponse, annonce dix inscrits pour le CD 62 et précise que le CD 59 devait clôturer les inscriptions pour ce midi mais qu'il y en aurait apparemment deux. Nous appelons *Edmonde*, nouvelle Présidente du CR, qui n'en sait pas plus pour l'instant mais avait entendu parler de cinq pêcheurs intéressés pour le CD 59.

Nous établissons l'organigramme avec douze inscrits pour le Nord Pas de calais, soit un total national de trois cent vingt neuf répartis ainsi :

- Zone A = 60
- Zone B = 72
- Zone C = 65
- Zone D = 60
- Zone E = 72

La base de calcul des coefficients retenue est le nombre de participants dans les championnats régionaux après déduction de ceux qui étaient déjà en 1^o division.

Un pêcheur du CR PACA (zone C) était suspendu mais il avait fait appel à l'époque du championnat, il a donc été comptabilisé.

Les ex-æquo ont été départagés par le plus grand nombre de participants total dans la zone puis au plus grand CR de la zone.

Les descendants de 1^o division ont été répartis dans les 2^o divisions selon les places disponibles. Quatre de ces descendants ne sont pas dans leur zone d'origine et trois d'entre eux étant issus de la même zone, ils ont été regroupés dans une même 2^o division.

Pour l'avenir nous n'accorderons plus aucunes dérogations au règlement.

Les CR devront fournir les dates et lieux de leur championnat pour le 31 mars.

2) Championnat des clubs plombée :

Une seule candidature pour ce championnat mais avec une limitation à quarante équipes. Après réflexion la commission estime une participation possible d'un maximum de vingt cinq équipes et retient la candidature du CD 60, cette épreuve se déroulera donc les 22 et 23 juin à Précý sur Oise.

Pour les petits clubs ne pouvant pas constituer une équipe de quatre, possibilité est donnée à deux de ces clubs du même CD de s'associer entre eux afin de constituer une équipe mixte (3+1 ou 2+2). Dans tous les cas ces clubs ne devront pas avoir de pêcheurs engagés dans une autre équipe de leur club.

Les inscriptions se feront impérativement par l'intermédiaire des CR un mois avant l'épreuve. Une fiche d'inscription rappelant ces points sera disponible prochainement sur le site. Ces précisions sont valables également pour la coupe de France dont la fiche d'inscription sera modifiée en conséquence.

3) Critérium national :

Le critérium national sera basé sur un total de dix épreuves et calculé sur les quatre meilleurs résultats. Nous demanderons aux CR de faire des propositions pour le 31 mars, la commission choisira les dix concours retenus parmi celles-ci sur la base de deux par zone.

4) Questions diverses :

Responsables des épreuves plombée :

- Coupe de France individuelle : *René Cathelin*
- Championnat de France des clubs : *René Cathelin*
- Championnat de France 1° division : *Jacky Cahagne*

Le responsable
de la commission,
Jacky Cahagne

